L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, [redacted]

Imprimé par F. DELAUP, *et publie tous les jours rue de Chartres, No.* 116, *entre St.-Louis et Conti.*

No 85. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI, 27 FEVRIER 1830 Vol. III.

Conditions:—L'ABEILLE paraît tous les jours: le prix de l'abonnement est d'UNE PIASTRE par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant chaque semestre d'avance.

LOTERIE
L'EGLISE CATHOLIQUE
des Natchitoches 4e. classe
de 1830—devant se tirer positivement à la Bourse, Samedi 27 Fevrier.

PROSPECTUS:—

1 lot de	$10,000		$10,000
1 " "	4,000	"	4,000
1 " "	,500	"	2,500
1 " "	1,800	"	1,800
1 " "	1,600	"	1,600
1 " "	1,352	"	1,352
6 " "	750	"	4,500
6 " "	550	"	3,300
6 " "	350	"	2,100
156 " "	60	"	9,360
780 " "	8	"	6,240
7800 " "	4	"	31,200
8,760 Lots			$77,952

15,600 Billets blancs.

Dans cette Loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 30; 936 avec deux et 7,800 avec un seul numéro. Les billets restant au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros depuis un jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera 4 l'entre eux: et le billet qui aura les 1er., 2e. et 3e. numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à..... $10,000

Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qui leur revient respectivement, comme suit:

No. 1, 3 et 2	4,000
2, 1 et 3	2,500
2, 3 et 1	1,800
3, 1 et 2	1,600
3, 2 et 1	1,352

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir: les 1er. 2e. et 4e., dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à 750

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 1er. 3e. et 4e. dans quelque ordre ce soit, auront droit à 550

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 2e., 3e. et 4e. dans quelqu'ordre que ce soit, auront droit à 350

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, savoir le 3 et le 4, auront chacun droit à 60

Tous les autres billets, au nombre de 780, ayant deux des numéros sortis, auront droit chacun à..... 8

Les 7800 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à.. 4

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un prix moindre que celui qu'il aura obtenu.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.

Tous les ordres, franc de port, seront exécutés avec promptitude, en s'adressant à J. B. FAGET, rue de Chartres, N°18.

Prix des Billets.

Entiers $4, demis 2, quarts 1. Chaque paquet ne pourra gagner moins de $16; demi et quart en proportion.

J. B. FAGET—Directeur

Le tirage de la 4me. classe de 1830, le 27 Fév.
5me. 13 Mars —
6me. 27 Mars —
7me. 10 Avril —
8me. 24 Avril —
9me. 15 Mai —
10me. 5 Juin —

J. B. FAGET.—*Directeur.*
rue de Chartres, No. 118, entre les
20 Sept rues Conti et St.-Louis

COUR DE PAROISSE pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans. le 28 Déc. 1829—Par l'hon. Js. Pitot—*Madame Barrau* contre *son mari*—La demanderesse dans cette affaire a poursuivi son mari Justin Barrau, en séparation de biens, et sur preuve de l'embarras dans lequel se trouve le défendeur, et qu'il a reçu quinze cents piastres de biens paraphernaux de son épouse, il est ordonné par la cour que jugement soit rendu en faveur de la demanderesse contre son mari J. Barrau, le condamnant à payer pour lesdits biens paraphernaux quinze cents piastres et les frais qui seront taxés.

Signé Js. PITOT.

Je certifie ce que dessus.

THS. S. KENNEDY, *Greffier.*

19 février—3f.

UNE dame d'un âge mûr, desirerait être employée dans une famille, soit en ville ou à la campagne, comme institutrice pour donner des leçons de pianos, de dessin, de peinture ou de broderie. Ses prix seront modérés, et elle peut fournir de bonnes recommendations.

S'adresser rue du Quartier, maison en face de celle No. 29. 19 fév—6f.

A VENDRE A L'AMIABLE.

UN fonds de cafe, avec tous ses accessoires, deux billards, des tables de jeu, &c. situé au coin des rues Bourbon et d'Orléans et connu sous le nom de *Café Louisianais.* Pour plus amples renseignemens, s'adresser aux propriétaires sur les lieux. 18 fev—3f.

Nouvelle et Magnifique
EXHIBITION

L'exhibition universellement admirée de la PAPYROTOMIE, dirigée par le célèbre jeune artiste

M. HANKES,

Naguère si connu à la Nlle.-Orléans, est maintenant ouverte dans le spacieux édifice neuf, No. 115, rue de Chartres, vis-à-vis l'encan de Mr. Boyd.

ENTRER (y compris un profil, découpé en quelques secondes par M. Hankes, sans le secours du dessein et d'aucune machine.) 50 cents—enfans, moitié prix.

Les portes sont ouvertes depuis 10 heures jusqu'à 2, et de 4 à 5; et le soir, de 7 à 9.

Profils en pied, unis ou élégamment bronzés. 30 jan.

Sangsues de France.

REÇUES par le Bolivar du Havre et à vendre par

8 aout. FORESTIER & Co.

AVIS.—Les soussignés ont l'honneur d'informer le public, et leurs amis qu'ils viennent de recevoir par le Talma, un assortiment complet de souliers, de 1re. qualité, pour hommes, femmes et enfants, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés.

A. BLANCHET & Co.
Rue Condé entre Dumaine et Madison.

GRAINES DE JARDINAGE TRES FRAICHES.

Le soussigné a reçu par le John Linton venant de New York, un grand assortiment de Graines de Jardinage, qu'il offre à vendre à son magasin rue Royale, No. 145, entre Orléans et Ste. Anne.

12 déc. BERNARD TURPIN.

AVIS AU PUBLIC.

LE soussigné ayant été légalement nommé curateur des biens de feu John Clay, requiert par le présent tous ceux qui auraient des réclamations contre le dit décédé, de les présenter en due forme; et ceux qui doivent à la dite succession voudront bien, sans délai, solder leur compte au soussigné, au bureau de M. Duncan, rue de Chartres, No 72.

JOHN WATKINS, Curateur.

Nlle. Orléans, 14 Janvier 1830.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour des Preuves—Paroisse St. Jn. Baptiste

JEUDI 25 Mars prochain et jours suivants à 9 heures du matin, il sera vendu par le juge encanteur soussigné, sur l'habitation ci-après décrite, tous les biens mobiliers et immobiliers dépendans de la succession de la feue dame Madelaine Haydel, décédée veuve Pierre Becnel, savoir:

1°. Une belle habitation établie en sucrerie, située en cette paroisse, rive droite du fleuve, à environ 15 lieues de la Nlle. Orléans, bornée dans sa partie supérieure par Messieurs Jn. Jques et M. Haydel; et dans sa partie inférieure, par Messrs. Jn. Jques. Haydel et fils. Cette habitation a 12 arpens 53 pieds ou environ de face au fleuve sur 40 de profondeur, avec une double concession qui au moyen de l'ouverture des lignes de l'habitation, lui donne au total une superficie d'environ 1158 acres de terre, la plus grande partie haute; 400 arpens desquels sont labourables et cultivés comme suit: 130 arpens ou environ plantés en cannes cette année, et 180 en souches de l'année, partie du reste en maïs, le surplus en paturages. Il y a sur cette habitation une très belle maison de maitre à étage, cuisine, four, jardin, poulailier &c., plus, une belle sucrerie, purgerie; et moulin à bêtes neuf, magasins, moulin a riz, 12 grandes cases à nègres, sur solives, couvertes en bardeaux avec cheminées en briques &c.

2°. Quelques meubles et objets de ménage, argenterie, 1 pendule, 2 montres et une tabaccrée en or, un beau stage &c.

3°. 94 Esclaves de tous ages et sexes, la plupart créoles, ou depuis longtemps dans le pays, parmi lesquels, sont, un commandeur, un charpentier charron et sucrier, un forgeron, plusieurs charretiers, laboureurs, un cocher, plusieurs mulatresses et négresses, domestiques, couturières, blanchisseuses, repasseuses, cuisinières et bonnes d'enfants.

4°. 46 Chevaux de trait, en grande partie, américains; 13 paires de bœufs de tire, quelques vaches, taurailles, moutons, &c.

5°. Une grande quantité d'instruments aratoires, tels que, charrues, harras, pelles, pioches, haches, tombereaux, charrettes, outils de forge, de charpentier et menuisier, une romaine pesant 2500 lvs. et 4 chaudières à sucre, assorties, la grande de 72 pouces.

Nota.—Sont expressément reservés pour être enlevés par les propriétaires dans le délai qui sera fixé le jour de l'encan, deux petites maisons cuisines, entourages &c. situés aux bornes supérieure et inférieure de l'habitation.

—*CONDITIONS*—

L'habitation, payable 1-4 en tout Mars 1831, 1-4 en tout Mars 1832; 1-4 en tout Mars 1833, et le dernier 1-4 en tout Mars 1834.

Les Esclaves payables 1-3 en tout Mars 1831, 1-3 en tout Mars 1832, et le dernier 1-3 en tout Mars 1833.

Les objets mobiliers, pour toute somme au-dessous de $50 comptant, et pour toute somme au-dessus, en tout Mars 1831.

Le tout en billets endossés à satisfaction, payables au bureau du greffier de cette paroisse, avec réserve d'hypothèque sur l'habitation et les esclaves jusqu'à parfait payement.

Les frais d'actes de vente, hypothèque, quittance et main levée à la charge des acquéreurs.

Pose. St. Jn. Baptiste, 22 Février 1830.

23 fév—2ps T. LE BLANC, juge.

ESCLAVE EN MARONNAGE.

IL est parti marron de chez MM. Rançon frères, de la paroisse St. Charles, il y a environ 10 jours, un nègre nommé ASIC, âgé d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 4 pouces 1-2, mesure américaine, ayant les dents de devant hautes et écartées, a peu de barbe, le front court, et de grands yeux. On suppose qu'il a été débauché par un blanc, et qu'il se tiendra du côté des chalans.

Une récompense de dix piastres sera donnée à celui qui le ramènera au soussigné ou le conduira à la geole de cette ville.

22 fév—3f F. A. BLANC.

COURS DE DECLAMATION ET DE LECTURE,

Par Mr. Aristippe.

MR. ARISTIPPE voulant satisfaire au désir que lui ont témoigné beaucoup de personnes, de lui voir ouvrir un cours de *Déclamation et de lecture*, a l'honneur d'informer le public qu'il vient à cet effet de déposer une liste de souscription chez MM. Boimare, et Jourdan, libraires.

Mr. Aristippe fera entendre dans ses séances les passages les plus remarquables de la littérature française, en prose et en vers: *Tragédie, Comédie, Morceaux Oratoires de la tribune, de la chaire et du barreau, Poésies diverses, Contes, Fables,* &c. Dans ses premières séances Mr. Aristippe commentera les principes qu'il a publiés sur la Déclamation en général, et particulièrement sur *l'usage et le mécanisme de la voix* et les *moyens de la fortifier par une respiration étendue et bien distribuée*; principes développés dans son dernier ouvrage; le MANUEL THEATRAL; il en fera faire l'application à ses auditeurs.

Les séances auront lieu tous les Jeudis et Dimanches, de 10 heures à midi, dans la grande salle du collège, rue de Condé.

Un second avis indiquera le jour de l'ouverture.

Conditions—Dix piastres par mois.

Aucune personne ne sera admise sans avoir souscrit.

NOTA.—Mr. Aristippe se propose aussi de donner quelques leçons particulières chez lui, rue Ste. Anne, N°. 117. où l'on peut s'adresser ainsi que pour le cours. 13 fév.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.

3 Février 1830

Présent l'hon. [illegible]

Joseph Wilson vs. Ses créanciers. } LA cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la Cour, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du dit pétitionnaire ait lieu en l'étude de G. A. Stringer, esq., notaire public, le 5 de Mars prochain (1830), à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire; et jusqu'à cette époque, toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont et demeurent suspendues. Il est de plus ordonné que George Strawbridge, esq., soit nommé d'office pour représenter sur les lieux les créanciers absens.

Je certifie que l'extrait ci-dessus est conforme.

4 Fev. Thos. S. Kennedy—*Greffier.*

COUR de Paroisse pour la Ville et paroisse de la Nlle. Orléans, 20 Février 1830.—Présent l'hon. James Pitot.—Elisabeth Melder vs. John W. Melder son mari.—Sur la preuve de l'embarras des affaires du défendeur, il est ordonné, adjugé et décrété par la Cour que jugement soit rendu en faveur de la plaignante, épouse du défendeur; que les frais soient à la charge du dit défendeur; que la communauté de propriétés qui existe entre eux ces[illegible] sera fixée dans les termes voulus par la loi; et que la plaignante ait le droit à l'avenir d'acquérir et de posséder des propriétés, comme celui d'aliener ses propriétés, marchandises et effets, selon la loi

(Signé.) J. PITOT, juge.

Je certifie que dessus,

24 fev T. S. KENNEDY, gref.

Chaussures du Nord.

Le soussigné a reçu par les derniers arrivages, 200 paires de Bottes de 1re. qualité et de choix, qu'il vendra à des prix modérés.

22 jan J. G. ARRAIZA & Co.

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public et ses pratiques, qu'il a transporté son magasin au No. 115, rue Royale, entre Orléans et Ste. Anne, où il offre à vendre les objets suivants, arrivés par les derniers navires venant de France, savoir:

pâtés de lièvres truffés	Crêtes de coq
Do. de cailles, do.	Saucisses truffées
Do. d'alouettes, do.	Cervelat truffés
Do. de bécasses, do.	Do. sans truffes
Do. de perdreaux, do.	Salmis de bécasses
Do. de poularde, do.	Lièvres entiers, truffes
Dindes farcies	Do. farcis
Bécasses farcies	Cuisses d'oies
Cailles truffées	Lamproie
Perdrix truffées	Andouilles de Nantes
Do. sans truffes	Saucissons de Lyon, de Boulogne et Marseille
Do. aux choux	

Fromages, de Gruyère, Pâte-Grasse et Croûte-Rouge,
Sardines à l'huile et au beurre,
Moutarde aux truffes,
Vins de toutes les qualités,
Liqueurs fines et mi-fines,
Plaisir des Dames, Crème de café, de cédrat,
Huile de rose, do. d'anis, do. de Vénus,
Eau d'or et d'argent, Rosolio Maraschino,
Extrait d'absynthe, de Suisse,
Fruits à l'eau de-vie de toutes espèces,
Do. entiers au sirop,
Gelée de groseille &c. &c.
Confitures assorties de la Havane,

Aussi, un assortiment de Graines de jardinage de l'année 1829.

26 novembre B. TURPIN.

FELIX PEDESCLAUX, notaire, informe le public et ses amis que la société qui existait entre lui et Mr. G. B. Stringer est dissoute, et qu'il a établi son bureau rue de Chartres, entre les rues Conti et St. Louis, vis-à-vis l'encan de Geo. W. Boyd. 17 fév.—3f.

BAGUE PERDUE.

IL a été perdu il y a quelque jours une belle BAGUE composée d'un gros brillant entouré de six autres petits brillants formant l'étoile. Une récompense libérale sera donné à celui qui la rapportera au bureau de cette feuille.

18 fév

MLLE. HENRIETTE GIGUEL informe respectueusement le public qu'elle raccommode et blanchit tout objet en tulle, blonde et dentelle; elle espère par son industrie et la perfection de son ouvrage, mériter la confiance de ses amis. Sa demeure est rue Royale, No. 284, près de la rue Dumaine. 29 jan

LE soussigné offre à vendre les articles suivants reçus par les derniers arrivages de la Havane, savoir:—

5 Doux.	Pots	confitures de Citrons.	
5 do	do	do	d'Icacos.
2 do	do	do	d'Amanas.
8 do	do	do	de Dattes.
2 do	do	do	de Gingembre.
2 do	do	do	de Cèdres.
1 do	pots	compote de Gouyave.	

Gelée de Gouyave, Pâte de Gouyave et de Mameys. BERNARD TURPIN.

10 juin. Encoignure des rues Orléans et Royale.

Nouvelle pâte pectorale cristallisée (au Dr. Moon de Landerneau.)

Cette nouvelle Pâte pectorale, est très agréable au goût, et a l'avantage de remplacer toutes celles connues jusqu'à ce jour; elle coute 50 pr. 0-0 de moins que celle de Reignard. Reçue de France tout récemment et à vendre à la pharmacie du soussigné,

A. PIRONNEAU.

Encoignure des rues de l'Esplanade et Condé, côté du Faubourg, No. 36. 3 nov—3.

Cour de Paroisse pour la ville et paroisse de la Nlle. Orléans, 2 Fevrier 1830—Present, l'hon. Jas. Pitot.

Jacques Vitaut, vs. ses créanciers.

SUR lecture et enrégistrement de la pétition relative à cette affaire [illegible] la liste qui l'accompagne, il est [illegible] par la cour qu'une assemblée des créanciers du dit Jacques Vitaut ait lieu en cour le [illegible] Février courant, à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et de déduire les raisons pour lesquelles il ne serait pas déchargé [illegible] jusque là, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendres. Il est de plus ordonné que George Strawbridge, esq. soit nommé d'office pour représenter sur les lieux les créanciers absens.

Je certifie l'extrait ci-dessus.

THOS. S. KENNEDY, greffier.

3 Février—11. 3ps

BANLIEUE SUPERIEURE.—EPAVES.

IL a été amené aux épaves, un mulet sous poil souris foncé, n'ayant aucune étampe visible, ayant une oreille affectée.

Il sera delivré à quiconque en prouvera la propriété, et payera les frais de nourriture et du présent avis. Faute de réclamation il sera vendu par Mr. Guillotte au lieu accoutumé, le 7 Mars prochain. HUBERT, Syndic.

10 fév—3f.

Magasin de Linges faits et non faits.

FOND de Magasin [illegible] de la Levée, entre [illegible] Conti, No. 58. [illegible]—6

VENTES PAR LE MARSHAL.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Chs. Maurian, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le Mardi 23 Février prochain, à midi, au café Hewett, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, une Maison en bois, située sur un terrain No. 90, mesurant 40 pieds (plus ou moins) de face à la rue Girod, sur 80 pieds (plus ou moins) de profondeur—Saisi dans la poursuite de P. F. Burthe.

Cette criée étant la seconde et dernière, elle sera adjugée au plus offrant, pour ce qu'elle produira; à douze mois de crédit du jour de la vente, moyennant cinq pour cent d'intérêt, et l'acheteur donnant son billet avec hypothèque spéciale sur la propriété jusqu'à parfait paiement, conformément à un acte intitulé "Acte pour amender les divers actes passés pour organiser les cours de cet Etat, et pour d'autres objets."

9 Fév. L. DAUNOY, marshal.

Vente par le Marshal.

F. R. Avart vs. J. C. Waran. A. Tracy vs. le même. Byrns vs. le même. P. Ogur vs. le même.

EN vertu de quatre writs de fieri facias, à moi adressés par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, Mercredi 10 Mars prochain, à midi, au cafe de la Bourse, au coin des rues de Chartres et St. Louis, le bateau Grampus avec ses apparaux et sa cargaison consistant en bordeaux, essentes, &c. saisis dans les affaires ci dessus.

9 fév. L. DAUNOY, Marshal.

CATHOLICON VEGETAL DE POTTER,

Pour guérir les scrofules, la syphilitque, les rhumatismes, les tumeurs blanches, les maladies du foie, les ulcères, &c. &c.

LE soussigné, agent du propriétaire, vient de recevoir de Philadelphie un supplément considerable de la composition médicinal ci-dessus, qu'il vendra, à sa pharmacie, au prix réduit de $2 la bouteille.

F. P. DUCONGE',
Au coin des rues de Chartres et Conti.

N. B.—Les droguistes et les marchands de la campagne pourront s'en pourvoir à un prix modéré. 13 février—4f.

Reçu par les derniers arrivages de France, et a vendre par le soussigné
25 paniers de Poires Tapées;
Culs d'Artichauts Secs;
1 caisse Seringues de toutes grandeurs;
1 Caisse Eau de Cologne 1re. qualité—flacons assortis;
Essences de Roses, Jasmin et Genièvre;
Fleurs de Tilleul Mondée, Violette et d'Arnica;
Limes Sulfuriques; diamantées (pour les cors;
Brosses à dents assorties;
Pois d'Iris No. assortis.

PIRONNEAU, Pharm.

Encoignure des rues Esplanade & Condé, côté au faubourg, No. 34.

☞ L'on trouvera en dépôt chez Mt. Blanchet, pharmacien, des Poires Tapées et Culs d'Artichaut 10 février.

TIRAGE
DE LA
LOTERIE
De l'Eglise Catholique
DES NATCHITOCHES, 3eme. classe,
Autorisée par l'Etat de la Louisiane.

Le soussigné ayant été requis de présider au tirage de la *Loterie de l'Eglise catholique des Natchitoches,* 1re. classe, certifie par le présent, que les Nos. suivants sont ceux qui, ce jour, ont été tirés d'entre les trente mis dans la roue; Savoir:

Premier.	Second.	Troisième.	Quatrième.
24	9	12	7

Et que les dits Nos. ont été tirés dans l'ordre dans lequel il sont rangés ci-dessus, c'est-à-dire, le No. 24 le premier, le No. 9 le second, le No. 12 le troisième, et le No. 7 le quatrieme et dernier.

En foi de quoi, Nlle. Orléans, ce 6 Février 1830.

C. MAURIAN,
Juge-Président de la cour de Cité.

Jh. Le Carpentier vs, la Bibliothèque de la Nlle.-Orléans.

LA vente des Livres dans cette affaire sera continuée Lundi [illegible] matin. Parmi ces [illegible] ouvrages en Anglais [illegible] février [illegible]

COUR de Paroisse pour la ville et paroisse Nlle. Orléans. 25 Janvier 1830.—Présent l'hon. J. Pitot.—Henry Muhse vs ses créanciers.—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la Cour, il est ordonné qu'une assemblée de ses créanciers ait lieu en l'Office de S. R. Stringer, not. pub. le 27e. jour de Février 1830, afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et d'ici à cette époque, toutes poursuites contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire sont suspendues. Il est de plus ordonné que Geo. Strawbridge, esq. soit nommé d'office pour représenter les créanciers absents sur les lieux.

Je certifie l'extrait ci-dessus.

26 jan T. S. KENNEDY, gref.

Ouvrages nouvellement reçus.

TRAITE complet de l'art de la distillation, par Dubrunfaut, 2vol. in 8°.

Dictionnaire Espagnol Français et Français-Espagnol, plus complet que tous ceux qui ont été publiés jusqu'à ce jour, par Nuñes de Taboada, 5e. édition 2vol. in 8°.

Guide de la conversation espagnole, 1vol.

Le maître d'Anglais par Cobbett, 1vol.

Dictionnaire [illegible] in 4° [illegible] A. S. BOMARE.

25 jan.—3f.

Magasin à bon marché.

LE soussigné vient de recevoir de France un assortiment complet des plus belles Verreries, consistant en: Caraffes, Verres de tous genres, Porte-Liqueurs, Compotiers et beaucoup d'autres articles; aussi, quelques caisses de Porcelaines, qu'il peut vendre à très-bas prix. Il a reçu de plus, un assortiment de belles Marchandises sèches de mode et de fantaisie, qu'il donne à très-bon marché.

J. LA SALLE,
16 déc.—15 près du Théâtre-Philippe

CENT Boucaults sucre, à quelques milles au dessous de la ville, livrables de suite, à rendre par Bd. TURPIN,
Rue Royale, No. 115, entre Orléans et Ste. Anne. 30 déc

AUX AMATEURS DE CHASSE.

ANTOINE MICHOUD, sur la Levée en face de la halle, vient de recevoir un assortiment considérable de fusils de chasse de tout prix, à un et à deux coups, à pierres et à pistons, canons de 42 à 45 pouces de longueur. Ainsi qu'une quantité de petits fusils pour enfans; les prix seront on ne peut plus modérés. On trouvera au dit magasin le dépot du Rasoir du docteur Le Roy et l'Anti-Glaireux. 14 janvier.

$10 DE RECOMPENSE.

PARTI marron de chez le soussigné le 29 Novembre, le nègre nommé GEORGE, parlant anglais, taille de 5 pieds 8 pouces (mesure anglaise) Lors de son départ, il était vêtu d'un pantalon de cotonnade rayée, d'une chemise de laine rouge, et avait deux capots de couverte et un bonnet bleu de laine. Il lui manque une dent à la machoire supérieure; il a le teint rouge. Il a été acheté, il y a environ 14 mois, à Mr. Henry Smith, de l'Etat du Tennessee.

La récompense ci-dessus sera donnée, en sus de toutes dépenses raisonnables, à celui qui le conduira dans une des geoles de cet Etat.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous les peines prévues par la loi.

JH. CAVALIER,
20 jan —3f. Paroisse Jefferson.

LOTERIE
DE L'EGLISE CATHOLIQUE DE BATON-ROUGE.
(4me. Classe pour 1830.)

Dont le tirage aura lieu le Samedi 20 Fév.

Le Prospectus paraîtra dans quelques jours.

Les tirages des autres classes, seront comme suit:

Vendredi, 3 Mars.	Samedi, 8 Mai.
Samedi, 20 Mars.	Samedi, 29 Mai.
Samedi, 3 Avril.	Samedi, 12 Juin.
Mercredi 21 Avril.	Mercredi 30 Juin.

Pour billets et coupons, s'adresser à l'office des Directeurs, rue Bienville, No. 41, 3me porte de la rue de Chartres.

J. VIGNAUD,
L. VIDAL, } Administrateurs

17 fév